

**Le rôle de médiation de l'enseignant au développement de la conscience citoyenne chez l'écolier haïtien. Conférence présentée dans le cadre de la du colloque scientifique.**

**Jean Michel CHARLES, 2015**

## **COLLOQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL**

**MÉDIATION, PUBLICS ET TERRITOIRES, 30 SEPTEMBRE, 1, 2 OCTOBRE 2015**

En Haïti, le séisme de Janvier 2010 a contribué à mettre en évidence une grande vulnérabilité des populations, liée à des problèmes récurrents de politique publique. Malgré une relative stabilité politique au cours de six dernières années, favorable à la mise en œuvre de chantiers pour la reconstruction nationale, les espaces d'incompréhension et de tensions sont pourtant multiples et appellent, de manière urgente, à réfléchir sur ce que peuvent apporter différents niveaux d'interventions en médiation.

Ce colloque s'inscrit dans le cadre d'une approche exploratoire des questions de médiation dans leur pluralité en Haïti et ailleurs. Il pourrait apporter une impulsion à la perspective d'actions de formation professionnalisante en médiation en Haïti, comme contribution possible à la reconstruction nationale.

**COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL :** Blanca Barredo (Université de Barcelone, Espagne), Jacques Béziat (université de Limoges, France), Abel Leyva Castellanos (Université autonome de Sinaloa (UAS) à Guasabe, Mexique), Dominique Gay-Sylvestre (université de Limoges, réseau ALEC, UNAI), Jean-Luc Gérardi (Croix Rouge Limousin, France), Jean-Elie Larrieux (CREFI, Port-au-Prince, Haïti), Jean-François Marcel (Université de Toulouse, France), Albert Ouedraogo (Université d'Ouagadougou, Burkina Faso).

**COMITE DE PILOTAGE :** Jacques Béziat, Jean-Elie Larrieux, Jean-Michel Charles, Johnson Chery, Luna Gourgue, Lemoine Bonneau, Myrlande Leroy, James Valentin, Stéphanie Thomas.

### **INTRODUCTION.-**

L'école classique destinée à la socialisation de l'enfant dès son plus jeune âge, représente un lieu de vie collective où l'enfant fait ses premiers pas dans une autre vie qualifiée de vie sociale. Ce jeune découvre graduellement un monde extérieur souvent différent de la réalité

des quatre murs de sa maison familiale. Toutefois, ce milieu scolaire présente une diversité même dans les pays où la cohésion sociale et le niveau socio-économique des habitants sont assez appréciables. Sous tous les cieux, l'école, ce lieu de socialisation, reste un milieu de contradiction où l'enfant apprend à accepter la différence individuelle en commençant à aiguïser sa tolérance. Ce lieu spécialisé qu'est l'école classique permet aussi à l'enfant d'entreprendre l'apprentissage de la négociation et de la gestion des conflits, de l'acceptation de l'autre en vue d'apprendre à vivre ensemble tout en respectant le droit de l'autre. Au fil des ans, l'école est devenue un endroit de démocratisation et formatage du citoyen, du reste de conscience citoyenne. Aujourd'hui l'UNESCO parle de citoyenneté mondiale, pour son milieu ou et depuis quelque temps, pour le monde entier dans la perspective de la citoyenneté mondiale. A ce sujet, la loi d'orientation et du programme pour l'avenir de l'école en France relate que « *Outre la transmission des connaissances, la nation fixe comme mission première à l'école, de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre [...] d'exercer sa citoyenneté<sup>1</sup>* ».

Les finalités de l'école sont certes issues d'un programme officiel et mettent des garde-fous; néanmoins, l'enseignant reste et demeure le garant de sa salle de classe. Dans ce contexte l'éducateur est appelé à jouer un rôle de *tampon* qui explique son rôle naturel de *médiation*, en faisant l'interface entre l'enfant et les savoirs. A ce sujet Stéphane DERVAUX dans son article "La médiation éducative : un rôle de « tampon » dans la relation pédagogique et éducative mentionne que " *La mission première de cet intervenant : rétablir le dialogue et faciliter l'adaptation, voire la réadaptation scolaire. Renouer les relations entre les enfants, entre les élèves et les adultes et, le cas échéant, entre les adultes eux-mêmes. Refaire du lien tout simplement* ».

Aujourd'hui et de plus en plus, l'enfant fait face chaque jour à un ensemble de contraintes au niveau de la famille qui devrait interpeller les directions d'école ainsi que les enseignants comme guides et médiateurs responsables pour une grande part de la citoyenneté<sup>2</sup> à se pencher sur le rôle que ces responsables ont à jouer dans la promotion des valeurs fondamentales que sont la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. On se demande

---

<sup>1</sup> Loi d'orientation et du programme pour l'avenir de l'école en France du 23 avril 2005 – art. 2

<sup>2</sup> Le Robert définit la citoyenneté comme la qualité de citoyen. Dans l'antiquité le concept citoyen désignait celui qui appartient à une cité, en reconnaît la juridiction, est habilité à jouir sur son territoire, du droit de cité et astreint aux devoirs correspondants. L'école joue un rôle social au-delà de son rôle d'accompagnement à la construction des savoirs.

dans quelle mesure les enseignants notamment ceux d'Haïti sont conscients de ses responsabilités dans l'encadrement de l'enfant à une prise de conscience citoyenne au regard des finalités de l'éducation et des valeurs positives de la société ?

En Haïti presque tous les rapports de diagnostic présentés et des recherches effectuées dans le domaine de l'éducation mentionnent que les principaux problèmes de l'éducation sont d'ordre structurel et sont liés entre autres, à la mauvaise qualité du processus enseignement-apprentissage qui gangrène le système éducatif peu importe le niveau de l'enseignement considéré. Le rôle de l'enseignant comme modèle, comme guide est questionné dans un contexte particulier de dysfonctionnement du système éducatif en dépit des efforts manifeste constaté durant les dix dernières années. Il convient dans cette présentation de présenter la situation de l'éducation en Haïti en lien avec la citoyenneté et d'établir la situation de la médiation dans les écoles<sup>3</sup> en Haïti pour ensuite évaluer la posture des enseignants et enseignantes face à l'apprentissage de la citoyenneté chez les élèves haïtiens. Ainsi, nous allons expliquer les contraintes rencontrées par les enseignants et enseignantes haïtiens à jour **leur rôle de médiateur naturel en développant la conscience citoyenne chez l'écolier haïtien pour que ce dernier puisse** devenir de véritable citoyen responsable, impliqué dans le développement du milieu.

## **II- LE CONTEXTE DE L'ÉDUCATION EN HAÏTI.-**

### **2.1 La situation globale de l'éducation en Haïti**

Le système éducatif haïtien est caractérisé par un taux très élevé d'échec à la sortie. Plus de 70% d'enfants échouent aux examens officiels organisés malgré les conditions peu fiables dans lesquelles ces examens sont réalisés. Le système a pour particularité une offre inéquitable à forte prédominance privée et un taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus s'élèverait à 76,15 % (Homme=78,7%, Femme=,76, 6%) (OMD, 2013). Un grand nombre d'enfants et d'adolescents haïtiens n'ont pas accès à l'éducation de base à cause de la distance à parcourir pour se rendre à l'école la plus proche et tout simplement faute de moyens économiques pour s'acheter des chaussures ou pour payer le transport. Dans certains cas, des enfants haïtiens des zones frontalières<sup>4</sup> vont à l'école chez les voisins dominicains.

---

<sup>3</sup> En Haïti l'école est surtout un lieu de transmission des savoirs cognitifs.

<sup>4</sup> Entre Haïti et la République Dominicaine

Malgré des progrès manifestes réalisés en Haïti ces dernières années à travers l'Education pour tous (EPT) et le Programme de scolarisation universelle gratuite et obligatoire (PSUGO) et la nationalisation de de certaines écoles communautaires en école nationales à travers le PRONEC<sup>5</sup>, la cible de 100 % de scolarisation dans le fondamental 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle n'est pas atteinte en 2015. De plus, sur le plan de la qualité, en vue de garantir une éducation adéquate.

Le problème de la qualité reste un défi majeur pour le système éducatif en Haïti. Cette faiblesse s'illustre par des taux de diplomation ou de réussite aux examens officiels observés (70% pour le fondamental, moins de 30% pour la terminale II [philo])<sup>6</sup> et un nombre important nombre d'élèves qui redouble les classes (14% dans les deux premiers cycles du fondamental).

A coté du problème de la langue, cette faiblesse de la qualité constatée s'explique par :

- le faible niveau de qualification des enseignants
- l'insuffisance de matériels pédagogiques et didactiques dans les établissements scolaires, le mauvais état physique du bâtiment de l'école et l'absence d'espace de récréation
- la faible proportion d'enseignants qualifiés (34% pour le préscolaire et 16% pour le fondamental).

De plus, le curriculum actuel n'est pas actualisé depuis la réforme Bernard de 1982. C'est dans ce contexte combien préoccupant qu'évolue l'enseignant haïtien qui reçoit un salaire qualifié par les syndicalistes de salaire de misère.

## **2.2 Les responsabilités de l'école face aux élèves.-**

L'école est responsable du développement psychologique et social de l'enfant dans un contexte de crise de l'éducation. Jean-Marie Petit Clerc dans son ouvrage " Enfermer ou Eduquer ?" Les jeunes et la violence, aborde la question de crise en éducation qui est liée au problème de chômage, de la violence dans les quartiers. ... Nous assistons aujourd'hui à une triple crise dans notre société et qui perturbent gravement la mise en œuvre du processus éducatif :

- une crise de l'autorité, qui rend difficile la transmission des repères ;

---

<sup>5</sup> Projet de nationalisation des écoles communautaires

<sup>6</sup> Plan Opérationnel, p.38

- une crise de projection dans l'avenir, qui rend difficile la mise en œuvre de projet ;
- une crise de l'apprentissage de la socialisation, qui se manifeste par des difficultés croissantes dans le rapport à la loi.

Le concept de citoyenneté a traversé le temps pour revêtir d'une connotation plus en rapport avec le monde moderne. La conception traditionnelle de la citoyenneté du monde a évolué avec une autre perception des droits de l'enfant. Certains auteurs Craig Kirlburger(1999) font des plaidoyers pour la libération des enfants souvent victimes des erreurs des grands. Aujourd'hui, avec la mondialisation et le développement des TIC, le monde n'a presque plus de frontières. Ceci ne va pas sans modifier la compréhension du monde par rapport à la citoyenneté. Selon Yves Lenoir, Constantin Xypas, Christian Jamet dans l'ouvrage "École et citoyenneté" un défi multiculturel(2006), la citoyenneté, selon les courants considérés, devrait devenir culturelle, sociale, économique, mondiale ou planétaire, plurinationale, supranationale, transnationale, etc.. A cause de cette conception plus large de la citoyenneté les pays se trouvent dans l'obligation de produire des hommes et des femmes ouverts sur le monde, capables de prendre part au monde d'assumer une citoyenneté internationale. Denise Helly dans **Pourquoi lier citoyenneté, multiculturalisme et mondialisation?** Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Mikhaël Elbaz et Denise Helly, **Citoyenneté, multiculturalisme et mondialisation**, en 2000. Pp. 223-256, l'auteure explique que "*Depuis la fin des années 1970 mondialisation, citoyenneté et différences d'histoire et de culture composent une trilogie selon deux présentations contradictoires de l'importance croissante de transactions financières et de productions de biens par des réseaux internationaux plutôt que nationaux*".

Le débat sur la question de citoyenneté reste très animé et associe non seulement des juristes mais aussi des sociologues, des éducateurs et des hommes et femmes politiques. Selon plus d'un, la cette mondialisation a des effets bénéfiques

Elle rétablit la loi de la concurrence entre les individus, les entreprises et les États elle met de l'avant la liberté d'action économique et culturelle et la règle de l'allocation des places selon le mérite ; elle réduit le rôle trop coûteux et étendu de l'État dans les sphères économique et sociale et elle annonce une ère de nouvelle croissance économique.

La notion de citoyenneté doit être une préoccupation pour l'éducation formelle. Les curricula doivent tenir compte de la finalité de l'éducation tout en mettant le cap sur le type d'homme

que la nation souhaite pour son développement social, économique et autre. Pour cela, les systèmes d'éducation publique doit avoir ont pour mission d'offrir la meilleure éducation possible à tous les jeunes auxquels ils s'adressent. Selon l'UNESCO (2006)

Les valeurs humaines fondamentales présentent un caractère immuable et c'est pourquoi certains aspects de la vie et de l'apprentissage scolaires demeurent les mêmes d'une génération à l'autre. D'un autre côté, le monde dans lequel grandissent les jeunes évolue constamment et ceux-ci, pour se l'approprier et le former, doivent surmonter à chaque génération des défis nouveaux importants. Il existe donc aussi certains aspects de la culture scolaire et des pratiques scolaires qui sont sujets au changement et qui évoluent en fonction des nouveaux défis qui apparaissent.

Le Ministère de l'éducation en France(1998) parle de l'intégration de l'éducation à la citoyenneté au programme d'une discipline en faisant une ouverture sur la justice, le droit des enfants(en utilisant le texte de la convention des droits de l'enfant de 1989). En Haïti, un programme d'études(2000) destiné aux trois cycles de l'école fondamentale traite de l'éducation à la citoyenneté. Des thèmes comme : Identité, culture de la paix, droits et devoirs, solidarité, sécurité, État et démocratie y sont abordés. Toutefois, ce programme quoique très intéressant n'a jamais été effectivement mis en place. Il semblerait que ce n'est pas une grande préoccupation de l'État haïtien.

### **2.3 Le Climat des salles de classe en Haïti.-**

Le climat de l'école haïtienne **encourage l'individualisme**, "chacun pour soi, Dieu pour tous" est un slogan très populaire dans nos écoles. La dénonciation, l'injustice, le mépris(les élèves qui ne comprennent pas sont souvent méprisés) sont le lot des quotidiens de nos élèves peu importe la catégorie d'école et le milieu considéré. L'école haïtienne est une école qui incarne la violence chez l'écolier. A ce sujet Délima Pierre (2015) dans son récent ouvrage **“Apprendre et Punir à l'École Haïtienne” La violence de l'École Haïtienne** décrit dans ses observations des scènes de violence en milieu scolaire haïtien. Plus loin dans ce même ouvrage il explique que *“ L'idée de discipline par la sanction corporelle appuie l'apprentissage en tant que conditionnement psychologique”*. En effet, l'école haïtienne particulièrement les moins performantes, introduit une peur bleue chez l'enfant. La présence de *fouets* et *bâtons* et de punitions allant jusqu'à mettre l'enfant au soleil durant des heures avec des blocs de béton dans ses mains, nous rappelle la période esclavagiste.

L'école haïtienne encourage la dénonciation. Si l'enfant ne dénonce pas son camarade, la classe toute entière est parfois punie. Or comment former un citoyen dans un tel contexte ? L'école enferme plutôt de libérer. L'école fondamentale notamment encourage **l'injustice car le maître a toujours raison et les élèves ont toujours tort** dans tous les cas. Les écoles évoluant dans particulièrement (milieu rural, quartiers précaires) dans les milieux défavorisées semblent être les plus victimes de ces pratiques déshumanisante. La notion de droit de l'enfant est vide de sens pour des enseignants et des directeurs d'école qui n'ont pas souvent de modèle. Le slogan "**Timoun se Tibet**"<sup>7</sup> est toujours de mise malgré les progrès de la pédagogie nouvelle et le succès des certaines écoles haïtiennes au plan de la mise en œuvre d'une pédagogie centrée sur les apprenants.

L'école ne met pas en branle l'habilité expérientielle et affective qui renvoi au vécu personnel et aux attitudes. Le sentiment de solidarité, d'entraide et coopération ne sont pas non plus encouragés ni valorisés pouvant développer la conscience citoyenne. Les Directeurs des écoles ni enseignants encore moins les parents ne travaillent pas conjointement à la construction une meilleure relation avec les enfants pour qu'ils deviennent des citoyens responsables. L'école classique, responsable de la cohésion sociale, de la préparation de l'enfant pour devenir un citoyen capable de prendre part au développement intégral du pays. Aujourd'hui les pratiques des enseignants (l'enseignant qui doit avoir la pleine conscience de son rôle d'éducateur civique), des directeurs d'école et des responsables de la discipline s'apparentent aux pratiques des geôliers qui font d'école une véritable prison, un repère d'hommes et de femmes injustes qui décident seuls (tyrannique). Or l'éducation à la citoyenneté prônée par le MENFP cherche à répondre aux principes et finalités qui vont vers une éducation aux droits humaines, aux devoirs sociaux et la socialisation, à l'éthique sociale, au jugement passant par l'exercice de l'esprit critique et l'éducation à la liberté.

#### **2.4 La punition à l'école haïtienne.-**

Plus de trente ans après le lancement de la réforme éducative Bernard<sup>8</sup> en Haïti, les écoles haïtiennes pour une grande part, continuent à dispenser un enseignement traditionnel centré sur le maître comme seul détenteur des savoirs. Nombre établissements scolaires utilisent encore *le châtimeant corporel* allant même jusqu'à la maltraitance de l'écolier. Cette pratique

---

<sup>7</sup> L'enfant est comme un animal

<sup>8</sup> Portant le nom du Ministre de l'éducation d'alors.

est employée comme un moyen pour faire régner *la discipline* dans les établissements scolaires en Haïti en suscitant la peur du côté des élèves puisqu'à la maison, ils sont régulièrement battus et humiliés. À l'intérieur des salles de classe des écoles issues des couches défavorisées sur le plan social et économique, les enseignants utilisent divers types d'instruments pour bastonner les élèves: règles, morceau de bois, câbles électriques, la « rigouase ». Traités parfois de crétins, de ratés ce qui poussent certains jeunes sur-âgés à abandonner l'école pour ne jamais y retourner.

En Haïti, il est juridiquement interdit de fouetter les enfants<sup>9</sup>. L'article 2 de la loi y relatif, stipule que : « *Les abus et violences de toutes sortes contre les enfants, de même que leur exploitation sont interdits. Par abus et violence de toutes sortes, il faut entendre tous mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants...* ». Or, le système éducatif souhaite former des citoyens responsables, susceptibles de prendre part au développement de leur milieu. La convention des droits de l'enfant de novembre 1989 qu'Haïti a ratifié, interdit les châtiments corporels dans son article 19<sup>10</sup>.

La communauté haïtienne notamment les gens issus de la classe moyenne et des classes défavorisées (très pauvres) utilisent dans leur quotidien *la punition corporelle* dans une perspective corrective. Toutefois, l'école, étant le lieu de changement, d'apprentissage et de construction de savoir cognitif, de savoir-faire et de savoir-être, ne devrait pas se soumettre à la tendance générale. Selon Legrand BIJOUX, (2001), « Le rôle de l'école, co-dispensateur de l'éducation, est pour le moins triple: promouvoir le développement physique, encourager la formation intellectuelle et assurer la préparation morale ». Il est du devoir des hommes et des femmes avisés de la nation de poser ce problème avec les acteurs de l'éducation notamment les directions d'école et des enseignants en vue d'éclairer la lanterne des parents sur les méthodes nouvelles et sur les nouveaux paradigmes liés au processus enseignement-

---

<sup>9</sup> Le projet loi relatif à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus, de violences, de mauvais traitements inhumains contre les enfants.

<sup>10</sup> 1. Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

2. Ces mesures de protection comprendront, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.



apprentissage car cette pratique attaque la dignité de l'écolier. De plus, cette violence se veut aussi une violence symbolique selon Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron:

Cette violence s'exerce avec le consentement implicite des dominés, car ceux-ci ne disposent, pour penser cette domination, que des catégories de pensée des dominants. La violence symbolique s'instaure par le biais de l'action pédagogique, mais également de toute institution légitime, comme la télévision, le cinéma, les journaux. On voit ici que la légitimité des institutions est variable selon les individus et selon le temps.

La Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, dans son article 3,<sup>11</sup> est on ne peut plus claire. Pourtant, depuis des décennies, le monde de l'éducation dispose suffisamment de connaissance issues des travaux et de recherches d'éducateurs, de psychologues et de médecins sur l'enfant et son développement. En effet, depuis le XVIIe siècle, Amos Komensky (Comenius) avait annoncé l'émergence d'une réflexion sur les spécificités psycho-cognitives de l'enfant. C'est dans la publication de (l'Emile) de Jean Jacques Rousseau en 1762 que ce processus est effectivement démarré. Il demande à ce qu'on connaisse les enfants « *Commencer par mieux étudier vos élèves car assurément vous ne les connaissez point.* »

## **2.5 Nos observations empiriques.-**

Selon nos observations empiriques réalisées en 2011, la salle classe dans certaines écoles haïtiennes, les plus vulnérables, celles fréquentées par les classes les plus pauvres, représentent parfois **un enfer** pour l'enfant haïtien. Les enfants sont souvent humiliés, battus, injuriés. La situation de l'usage de la punition corporelle n'a pas beaucoup changé en Haïti. Sur un total de 15 écoles observées en mai 2011, onze (11) représentent 73.33% des écoles pratiquant le châtement corporel. Pourtant 74 % des directeurs questionnés ne sont pas convaincus que la punition corporelle apportent une solution aux problèmes de l'école. Ils pensent qu'il faut davantage dialoguer avec les enfants. Ces directeurs déclarent que la présence du fouet sur le plan symbolique fait un effet positif<sup>12</sup>.

Le leadership du Directeur aussi bien que ses connaissances de la pédagogie centrée sur l'apprenant influent beaucoup sur la décision d'utiliser le châtement ou pas, par les

---

<sup>11</sup> « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne »

<sup>12</sup> Ces derniers n'arrivent pas à expliquer le côté positif de la présence du fouet à l'école.

enseignants de l'école. Même les enseignants<sup>13</sup> qui utilisent le fouet avouent que cette pratique suscite la peur, l'angoisse et même la colère chez les apprenants. Quoiqu'il y ait une compréhension des méfaits du châtement corporel, les enseignants, même dans les écoles qui ne fouettent pas les enfants, croient que les élèves d'aujourd'hui, en particulier ceux issus de la classe moyenne pauvre, méritent d'être fouettés. Ils ne sont plus des enfants sages, ils se laissent influencer disent-ils, par la modernité et des valeurs négatives. La tendance à l'utilisation de la punition corporelle est plus fréquente en milieu rural haïtien.

Il importe de mentionner qu'en Haïti, la pratique du châtement corporel commence à la maison et se poursuit à l'école. Très souvent certains parents font des pressions sur les Directions d'école pour punir sévèrement les enfants. À ce sujet, sur un total de quatre cent trente-six (436) élèves questionnés, trois cent quatre-vingt-quatre (384) sont battus à la maison. Ce nombre représente plus de 88% de la population étudiée. Toutefois, seulement 243 sont battus à l'école soit 55,73%. Environ 13% parmi eux sont blessés à la maison contre un nombre peu significatif qui est blessé à l'école, soit 0,02%. Les enfants haïtiens sont battus à la maison un peu plus qu'à l'école. L'école reproduit le même schéma de la société qui cherche la solution à la discipline des enfants à partir du bâton.

Dans une perspective de développement intégrale du pays, la vie dans les salles de classe, sur le plan micro-structurel, doit être une grande préoccupation pour les responsables du Ministère de l'éducation nationale qui souhaitent former un citoyen responsable et impliqué dans le développement de sa communauté comme présenté dans les finalités de l'éducation haïtienne citée dans les différents programmes détaillés pour le fondamental, sont on ne peut plus claires : « *L'école haïtienne vise avant tout à favoriser la formation de l'homme-citoyen-producteur... Elle est un processus global et continu de formation humaine et individuelle qui intègre tous les aspects d'une formation complète et harmonieuse.* »

C'est dans cette optique que Carl Rogers<sup>14</sup> affirme que : « le seul apprentissage qui influence réellement le comportement d'un individu est celui qu'il découvre lui-même et qu'il

---

<sup>14</sup> Carl Rogers, 1984, p.152

s'approprié<sup>15</sup> ». Ainsi la notion d'enseignement se distingue de l'*apprentissage* qui renvoie lui à l'activité de l'élève qui s'approprie les connaissances <sup>16</sup>

**a) La relation directive.-**

Dans ce contexte le maître impose ses propres règles au groupe. C'est la relation autoritaire, le maître déploie son autorité, il dirige. Les tâches, les étapes à suivre sont définies et imposées par le maître aux élèves ainsi que les techniques. Contraint aux normes, les élèves doivent sortir d'eux-mêmes pour exécuter l'ordre du maître. Ce type de relation entraîne le stress, l'angoisse, la timidité chez l'apprenant et pourrait interrompre toute communication.

**b) La relation non directive.** Ici, à notre avis c'est la meilleure. C'est l'enfant qui décide. Le maître définit les tâches et laisse le groupe travailler à leur guise. Dans ce cas l'élève est au centre, il est le protagoniste de sa formation. Selon Carl Rogers « L'apprentissage le plus efficace est celui où l'élève s'engage tout entière dans un apprentissage de lui-même ». <sup>17</sup>(Carl Rogers, 1984, p.161). Il apprend à apprendre. En effet, le maître observe et supervise le travail du groupe. Car c'est au cours des opérations libres que l'élève exprime ses sentiments, ses désirs et ses besoins. Ces exercices aident le maître à connaître les élèves. Il pourra agir en conséquence.

**c) La relation démocratique.**

Dans cette relation le maître donne les lignes directives, la marche à suivre. Mais ce sont les élèves qui décident. Le pouvoir est partagé, décentralisé. Il y a égalité. Cette relation provoque une atmosphère de confiance entre le maître et l'élève. Elle facilite l'échange entre ces deux derniers. La médiation éducative, concept nouvellement appliqué à l'éducation suscite de nouvelles approches, stratégies et techniques dans la relation éducative. Dans le sens moderne, cette appellation signifie mettre en relation. Pour ainsi dire on met en relation le maître, l'élève et le savoir. Donc, cette notion intervient dans la relation éducative avec un lien tiers qui est établi entre le maître, l'élève et le savoir. Ce lien place le maître entre l'élève et le savoir. Il est un médiateur. Par conséquent cette nouvelle attribution exige du maître de nouvelles attitudes. Au premier plan, il doit connaître et comprendre les élèves pour pouvoir les accompagner. De ce point de vue, le maître comme médiateur doit prendre en compte

---

<sup>15</sup> Carl Rogers 1984, p. 152 la liberté d'apprendre

<sup>16</sup> (Arrêt Campbell et Cosans c. Royaume-Uni (25 février 1982, § 33, série A no 48).

<sup>17</sup> Carl Rogers 1984 p.161. la liberté d'apprendre

les différentes façons d'apprendre de chacun (le processus de développement, les types et les styles d'apprentissages de chaque apprenant) et aussi les facteurs qui stimulent et contribuent à l'apprentissage. Au second plan il doit savoir créer des situations pour amener l'élève à l'appropriation de savoirs et se représenter au monde.

### III- ROLE DE MÉDIATION DE L'ENSEIGNANT

La médiation est, avant tout, un type d'interaction qui déclenche des processus de changement internes, structurels, touchant au regard sur soi, sur l'autre, sur l'environnement ou le contexte, sur ce qu'on en comprend et ce que l'on y fait. Ce type d'interaction médiateur permet le développement et la création de structures cognitives. C'est la raison pour laquelle la médiation est particulièrement performante en prévention et résolution de conflits : elle peut provoquer des changements de regard durables pour chacun des protagonistes.

La médiation pédagogique est une posture de l'enseignant. Celui-ci ne se comporte pas comme un détenteur de savoir qu'il inflige, impose, mais comme un facilitateur de découverte et de compréhension, quelqu'un qui accompagne l'enfant à la construction de son propre savoir comme l'a mentionnée Rosee Morissette dans son ouvrage écrit en 2002 (accompagner la construction des savoirs).

En effet l'enseignant ne fait pas seulement la médiation entre l'apprenant et le savoir à travers le triangle pédagogique, il est appelé à jouer un rôle de prédilection dans la préparation du jeune écolier à la démocratie. Et un ensemble d'éléments d'ordre social et culturel rentrent en ligne de compte quand il faut creuser cette problématique.

Christiane Gohier, Professeure à l'Université du Québec à Montréal dans un article **“La polyphonie des registres culturels, une question de rapports à la culture, L'enseignant comme passeur, médiateur, lieu”**. Il poursuit ses réflexions sur la question et déduit que :

La question du rapport entre enseignement et culture n'est pas nouvelle, puisque l'éducation vise la formation de la personne aux savoirs déjà constitués, dont le savoir-penser qui lui permet de réactualiser le patrimoine culturel auquel elle peut alors contribuer par l'ajout de productions novatrices. Si elle n'est pas nouvelle, la question de la culture en milieu scolaire, de son contenu aussi bien que des conditions de son appropriation et des moyens la favorisant

est périodiquement débattue toutefois, sans doute parce qu'elle-même est fortement tributaire du contexte culturel dans la manière d'envisager les enjeux du débat.

La salle de classe et le théâtre d'en ensemble d'échanges à la fois social culturel et cognitif. L'enseignant doit non seulement être conscient des enjeux mais doit faire l'effort de ne pas alimenter des conflits et injustices qui sont dus parfois aux disparités entre élèves dans une même salle. Abordant le rôle de médiation culturelle de l'école, Zakhartchouk (1999) cité par Gohier, développe la thèse, formulée par Meirieu (1998), de l'enseignant comme **passer culturel**. L'image est évocatrice : faire passer le fleuve vers des rives inconnues, faire voyager l'étudiant de son habitacle culturel vers tous les autres ports qui donnent accès aux œuvres de l'humanité là où, pour reprendre l'expression de Delors (1996), « un trésor est caché dedans ».

Le rapport Delors (1996), produit pour l'UNESCO par exemple, qui prône **une éducation tout au long de la vie, reconnaît à l'éducation trois dimensions essentielles** : éthique et culturelle, scientifique et technologique et économique et sociale. Parmi les « quatre piliers » de l'éducation que sont l'apprendre à vivre ensemble, l'apprendre à faire, l'apprendre à être et l'apprendre à connaître, (p. 18) c'est le premier et le dernier qui semblent ne pas intéresser l'enseignant à plus forte raison en Haïti les acteurs considèrent comme une matière singulière la question d'instruction civique et morale.

Face à cette situation, l'enseignant haïtien du fondamental fait face un dilemme. Il a une double responsabilité : (i) Il doit non seulement aider l'enfant à construire son savoir sur le plan cognitif mais aussi l'encadrer comme médiateur à construire sa citoyenneté dans un milieu où les services de base sont souvent absents où l'Etat central et les Collectivités territoriales ne prennent pas toujours ses responsabilités. En revanche, les enseignants haïtiens à cause de leur condition de vie et le manque de moyens et d'encadrement, s'éloignent de plus en plus de ces responsabilités.

Certains enseignants même bien formés donnent le strict minimum en raison du bas salaire offert. Il s'agit là d'une contrainte majeure qui empêche aux enseignants du secteur d'être de véritables professionnels au service de la patrie commune. En effet, dans le milieu scolaire haïtien l'enseignant joue le rôle de médiateur naturel sans s'en rendre compte. Par contre, le comportement de certains enseignant représente un handicap de taille pour le développement

harmonieux de l'enfant particulièrement au niveau des deux premières cycles de l'école fondamentale. Pourtant certaines salles de classes dans le milieu scolaire haïtien est le théâtre de scènes d'injustice qui met en valeur l'enseignant comme seul détenteur de la vérité et de la justice. Très souvent il n'y a pas de recours.

#### **IV- CONCLUSION PROVISOIRE**

L'éducation haïtienne, s'inspire théoriquement d'une **philosophie humaniste et pragmatique**, se veut nationale et affirme l'identité de l'homme haïtien (curriculum de l'école fondamentale haïtienne). Elle doit favoriser l'épanouissement de la personne dans toutes ses dimensions, physique et sportive, affective, intellectuelle, artistique et morale et former des citoyens responsables, agents de développement politique, économique, social et culturel du pays. Elle doit promouvoir l'identité et la culture nationales. Elle doit également s'ouvrir aux valeurs universelles, régionales ou caribéennes et aux autres cultures, sans préjudices des valeurs culturelles du pays. Pourtant, les salles de classe en Haïti sont le théâtre de maltraitance, de violence et d'injustice. La gouvernance des écoles semblent échapper aux responsables étatiques

Selon Norah A. Jean-François, juge conseiller à la défense sociale, dans son ouvrage *Nouveau regard sur l'enfance haïtienne*(2008)... l'école assure la socialisation primaire des enfants en les prenant de plus en plus tôt et en les suivant de plus en plus longtemps. Plusieurs éducateurs à commencer par Jean Jacques Rousseau nous demande de connaître et de comprendre l'enfant. Dreikurs (1964) explique que si nous désirons changer l'orientation d'un enfant, il nous faut comprendre ce qui le pousse à agir. La Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, dans son article 3,<sup>18</sup> est on ne peut plus claire. Pourtant, depuis des décennies, le monde de l'éducation dispose suffisamment de connaissance issues des travaux et de recherches d'éducateurs, de psychologues et de médecins sur l'enfant et son développement. En effet, depuis le XVIIe siècle, Amos Komensky (Comenius) avait annoncé l'émergence d'une réflexion sur les spécificités psycho-cognitives de l'enfant. C'est dans la publication de (*l'Emile*) de Jean Jacques Rousseau en 1762 que ce processus est effectivement démarré. Il demande à ce qu'on connaisse les enfants « *Commencer par mieux étudier vos élèves car assurément vous ne les connaissez point.* »

---

<sup>18</sup>« Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne »

L'espace scolaire est avant tout un lieu de socialisation où l'enfant fait ses premiers pas à la démocratie. L'enseignant est appelé à jouer un rôle de *médiation*, d'interface entre l'enfant et le savoir-être car ce dernier doit apprendre à vivre avec tous en respectant l'autre. **En Haïti, le rôle de l'enseignant n'est pas clairement défini en ce qui concerne son implication dans l'encadrement des enfants à l'apprentissage de la démocratie et la citoyenneté.** Cette situation est devenue plus complexe par le fait que plus de 80% des enseignants qui interviennent au fondamentale ne sont pas qualifiés<sup>19</sup>. L'enseignant n'a pas les rudiments nécessaires pour jouer un rôle de **médiation**<sup>20</sup> en vue de développer la conscience citoyenne chez l'enfant. Le comportement de nos enseignants ne fait que jeter l'enfant dans une confusion et parfois une dissonance qui influent sur sa conscience citoyenne. En témoigne l'injustice dont certains enseignants manifestent vis-à-vis des élèves et du groupe classe; la punition collective, la comparaison entre élèves, l'injure et le châtement corporel allant jusqu'à la maltraitance. On se demande dans quelle mesure l'enseignant haïtien, considérant son bas niveau de formation et de motivation est à même de jouer ce rôle de médiateur ? Que faut-il faire dans un système éducatif qui tend vers la qualité de l'éducation? Comment graduellement responsabiliser l'enseignant comme acteur impliqué dans le développement de la conscience citoyenne chez l'enfant haïtien? Autant d'interrogations autour de ce sujet qui trouve son ancrage dans un carrefour entre la sociologique, la psychologique. Des études et recherches plus approfondies doivent permettre d'aller plus loin.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Audigier et Tutiaux-Guillon N.(2004). Regards sur l'histoire, la géographie et l'éducation civique à l'école élémentaire. IRNP.

Chapuis L-C et Cerruela C.(2010). Psychologues et médiateurs scolaires: entre représentations des élèves et réalité du travail effectué. Mémoire professionnel.

---

<sup>19</sup> Rapport du GTEF

<sup>20</sup> La médiation est une interaction relationnelle qui s'inscrit dans un environnement prenant en compte un sujet apprenant, un objet, une tâche, un médiateur, une situation d'apprentissage. Elle s'organise autour de l'acte d'apprendre. Pour Feuerstein, le meilleur médiateur est "celui qui ressent le besoin de donner un enseignement qui se projette dans le futur. Il présentera donc les objets et les faits de son passé de manière qu'ils soient acceptés, mais feront partie intégrante de la vie de l'enfant pour être ensuite, à la fin, transmis aux générations futures". Il ajoute qu'"il est très difficile d'indiquer comme étant des médiateurs valables des individus qui n'ont pas fait des choix de valeurs".

Cueff D. (2002). Université Rennes 1, France (revue 1 No2, 2002). Revue européenne d'ethnographie de l'éducation.

Delors, J. (1996). *L'éducation, un trésor est caché dedans*. Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI<sup>e</sup> siècle présidée par Jacques Delors. Éditions Unesco et Odile Jacob.

Derveaux S.(2007). La médiation éducative : un rôle de « tampon » dans la relation pédagogique et éducative, Irenees.net

Helly D(2000). Pourquoi lier citoyenneté, multiculturalisme et mondialisation? Article publié dans l'ouvrage sous la direction de Mikhaël Elbaz et Denise Helly,

Le Moniteur (2001) : Loi interdisant le châtement corporel contre les enfants. Lundi 1<sup>er</sup> octobre. No 80

Malet R. (2010). École, médiations et réformes curriculaires, De Boeck Supérieur « Perspectives en éducation et formation », (), p. 1-7.DOI 10.3917/dbu.malet.2010.01.0001

MENFP (1995). Plan National de l'Éducation et de Formation, PNEF, Haïti.

MENFP (1999). Évaluation de l'éducation pour tous, Haïti.

MENFP(2007). Stratégie nationale d'action pour l'éducation pour tous

MENFP(1996) “ Plan national d'éducation et de formation 2004’’, PAP 1982, 65p.

MENFP.(2007) Ministère de l'Éducation nationale de la formation professionnelle, PAP, « Stratégie nationale d'action pour l'éducation pour tous (SNA-EPT)

MENFP.(2010) Ministère de l'Éducation nationale de la formation professionnelle, Rapport du GTEF.PAP.

Pierre D. (2015). Apprendre et Punir à l'École Haïtienne, la violence de l'École Haïtienne.

Petitclerc J-M (2007) Editeur Dunod; Date de parution août 2007; Collection Enfances; Format 14cm x 22cm; Poids 0,1960kg; EAN 978-2100509102 ...

Sautot J-P (2003). Analyse du discours enseignant : Le point de vue des élèves. IUFM d'Aquitaine { Université Ségalen. Analyse du discours enseignant: Le point de vue des élèves, 2003, France. pp./, 2003. <hal-00365332>

UNESCO (2015). Education à la citoyenneté mondiale. Thèmes et objectifs d'apprentissage



UNESCO (1996). Une éducation tout au long de la vie, reconnaît à l'éducation trois dimensions essentielles.

UNICEF (1994). Les enfants d'abord. Convention relative aux droits des enfants. Henry Deschamps, PAP Haïti. 120p

Wallian N.(2018). Intervention éducative entre contextes, cultures et (re)médiations. Peter Lang SA, Bern. P27